

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 21 mai 2024, à 18 h 30.

Résolution 24-337

Adoption du projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498) – Abrogation des résolutions 23-256, 23-289, 23-323, 24-100 et 24-136

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Claude Chagnon, au nom de la société Place Maska inc., en date du 2 février 2024, pour un projet particulier concernant la propriété sise aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498) visant à autoriser la construction de trois résidences multifamiliales isolées de six logements chacune, en copropriété horizontale, localisées sur un même lot de base, dans la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24;

CONSIDÉRANT que plus précisément, cette demande vise à autoriser l'élément dérogatoire suivant dans la zone 9039-H-24 :

- l'érection de trois résidences multifamiliales isolées en copropriété horizontale destinées à un usage résidentiel, alors que l'article 8.1.1.2, paragraphe g), sous paragraphe v), du *Règlement d'urbanisme numéro 350* prévoit qu'un terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale, destiné à créer une copropriété horizontale, ne peut viser un usage résidentiel.

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Saint Hyacinthe et les critères d'évaluation contenus au *Règlement numéro 240*;

CONSIDÉRANT la demande de modification présentée par monsieur Claude Chagnon, au nom de la société Place Maska inc., en date du 10 avril 2024, visant à conserver 3 espaces de stationnement intérieurs (garages) et à retirer 5 cases de stationnement extérieurs dans le projet de construction;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date des 6 février et 23 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David-Olivier Huard
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le projet de résolution, conformément au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, visant la délivrance d'un permis de construction de trois résidences multifamiliales isolées de six logements chacune, situées aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498), dans la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24, érigées sur un même terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale pour un usage résidentiel, le tout conformément aux demandes soumises par le requérant en date des 2 février 2024 et 10 avril 2024, conditionnellement à ce qui suit :
 - a) les couleurs des matériaux de revêtement des murs extérieurs et du bardeau de la toiture soient conformes aux visuels 3D réalisés par la firme FXA inc., reçus en date du 30 mars 2023, ayant été soumis dans le cadre de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023;

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

- b) la réalisation du plan d'aménagement paysager préparé par monsieur David Rodier, architecte paysagiste, reçu en date du 13 mars 2024 et ayant été soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2024;
 - c) la réalisation du plan d'aménagement des cases de stationnement extérieur et des garages préparé par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, reçu en date du 10 avril 2024 et ayant été soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2024;
 - d) l'obtention d'une résolution du Conseil municipal autorisant le plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet.
- D'abroger, à toutes fins que de droit, les résolutions numéros 23-256, 23-289, 23-323, 24-100 et 24-136, adoptées respectivement les 17 avril, 1^{er} mai, 15 mai 2023, 19 février et 4 mars 2024

L'assemblée publique de consultation sur ce projet particulier est fixée au 3 juin 2024, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 22 mai 2024



.....
Greffier par intérim de la Ville